

Octroi d'une subvention d'investissement à la paroisse de Saint-Nicolas de Flüe

Préavis N° 2016/13

Lausanne, le 3 mars 2016

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

La Municipalité sollicite une subvention d'investissement de CHF 1'150'000.- pour financer les travaux de rénovation et d'assainissement intérieurs de l'église de Saint-Nicolas de Flüe.

2. Préambule

La demande de subvention se fonde sur la loi du 9 janvier 2007 sur les relations entre l'Etat et les Eglises reconnues de droit public qui stipule, à son article 23 (al. 1 et 2), que : « *Les communes pourvoient aux frais nécessaires d'exploitation et d'entretien courants des lieux de culte utilisés par l'EERV¹ et la FEDEC-VD². Elles prennent en charge l'entretien lourd nécessaire des lieux de culte mentionnés à l'alinéa premier après concertation avec les paroisses concernées³* ». Après 50 ans d'exploitation, la paroisse souhaite rénover le volume intérieur de l'église.

La paroisse de Saint-Nicolas de Flüe accueille les fidèles de Lausanne, Pully et Belmont. Le montant de la subvention sollicitée a été arrêté d'un commun accord entre les trois communes qui se partageront la facture des travaux du lieu de culte, selon la clé de répartition en vigueur dans la convention tripartite, soit : 23% pour Pully, 23% pour Belmont et 54% pour Lausanne.

¹ Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud.

² Eglise catholique romaine, par la Fédération ecclésiastique catholique romaine du Canton de Vaud.

³ RSV - 180.05, loi sur les relations entre l'Etat et les Eglises reconnues de droit public (LREEDP) du 9 janvier 2007.

3. Historique

Détachée, comme Saint-Etienne, de la paroisse du Saint-Rédempteur, Saint-Nicolas de Flüe va devenir en 1950 une véritable communauté, provisoirement abritée dans une chapelle en bois conçue par l'architecte Roger Adatte. L'église actuelle, elle, œuvre de l'architecte Charles Pellegrino et de l'ingénieur Oscar Carroz, a été inaugurée en mars 1965.

L'église paraissant de plain-pied sur l'avenue de Chailly, repose en fait sur deux autres niveaux donnant sur le chemin de Champ-Soleil situé en contrebas. La construction, entièrement en béton armé, a nécessité des études complexes induites par la forme elliptique du plan, par la topographie des lieux et de la nature du sol de glaise. Le clocher-campanile, constitué d'une structure ajourée, se détache du bâtiment et couronne la sacristie, reliée à l'église par une passerelle fermée. Sa hauteur de 32 mètres et sa forme élancée, composée de six piliers à faible inertie, rendent le clocher très sensible aux vibrations produites par les quatre cloches sonnant à la volée. La nef, dont les parois obliques convergent vers le chœur, est recouverte d'une voûte de grande portée, à la courbe surbaissée. Des vitraux d'Auguste Rody de Fribourg, enchâssés dans le béton, s'étendent sur toute la longueur des côtés et sur toute la hauteur du chœur, projetant leurs reflets sur le fond de la paroi.

L'ensemble manifeste une très forte présence du béton, constitutif de chaque élément, des contreforts extérieurs au mobilier intérieur, autels et bénitiers-troncs. Le traitement architectural du matériau n'est pas sans évoquer celui d'Auguste Perret (source : *operum via*).

L'église est répertoriée au recensement architectural en note *3*, protection générale, depuis le 2 décembre 1980. Les vitraux, en dalle de verre, de l'artiste Auguste Rody, sont inscrits à l'inventaire en note *2*, symbolisent la vie de Saint-Nicolas de Flüe et les sept sacrements. D'importance régionale, ils sont placés, depuis le 12 avril 1999, sous la protection spéciale prévue par la loi cantonale sur la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS, articles 49 et suivants).

4. État de dégradation de l'intérieur du bâtiment

L'église présente un état de dégradation avancé. Les murs, ainsi que la voûte de la toiture, ont mal vieilli. Le problème principal du bâtiment est le noircissement des murs. Celui-ci est dû à la poussière qui vient se coller contre les murs. Ce phénomène est causé par cinq éléments principaux :

- la combustion des bougies qui entraîne d'importantes émissions de suies ;
- l'inétanchéité à l'air qui entraîne des apports de particules fines dans l'édifice ;
- la grande vitesse de l'air qui augmente le phénomène de friction et favorise l'adhésion des particules aux parois (effets convectifs) ;
- la forte porosité des matériaux en surface qui augmente la friction et favorise l'adhésion des particules aux parois ;
- le taux d'humidité relative près des parois qui favorise la condensation et l'adhésion des particules de poussières.

Des investigations menées en 2007 et en 2009 par le Service d'architecture de la Ville de Lausanne ont montré que certains éléments de la construction contenaient de l'amiante. Il s'agit du plafond du balcon de l'orgue et des sommiers en béton situés au-dessus des vitraux. En urgence, ledit service a procédé à l'élimination de l'amiante floquée du plafond du balcon. Demeure aujourd'hui l'élimination de l'amiante floquée des sommiers.

5. Travaux envisagés

Les travaux envisagés ont trait essentiellement au désamiantage et à l'amélioration de l'enveloppe thermique du volume de l'église, afin de réduire de manière durable la consommation énergétique. Un système de production de chaleur plus efficace sera installé. En effet, le système actuel, assuré par un chauffage à mazout, sera remplacé par une chaudière à gaz.

5.1 Désamiantage

- Installation de chantier, moyen d'accès, installations provisoires, tri des déchets ;
- mise en place des échafaudages spécifiques et confinements étanches ;
- revêtement de paroi pour la suppression de l'amiante floquée selon directive CFST 6503 ;
- ponts de façades intérieures ;
- transport, évacuation et taxes décharges ;
- mise en place d'extracteurs d'air et contrôles de la dépression ;
- élimination des matériaux nocifs sur les sommiers au-dessus des vitraux.

5.2 Traitements thermique et acoustique des faces, de la voûte et des sommiers

- Faces : complément de l'isolation thermique existante et application de panneaux acoustiques ;
- voûte et sommiers : application d'un crépi acoustique évitant également la formation de condensation ;
- participation à la réduction des charges d'exploitation.

5.3 Traitement des éléments en béton armé

- Nettoyage, par aéro-gommage des éléments linéaires en béton apparent et de la voûte en crépi minéral ;
- élimination du béton dégradé ;
- traitement des barres d'armature mises à nu ;
- reprofilage des surfaces touchées par l'intervention.

5.4 Chauffage et ventilation

- Production de chaleur :
 - o changement de la production de chaleur existante au mazout par une chaudière au gaz ;
 - o remplacement et fourniture de radiateurs et de ventilo-convecteurs ;
- distribution de chaleur :
 - o installation des radiateurs et des ventilo-convecteurs ;
 - o régulation de la température de l'installation de chauffage.

5.5 *Traitements des surfaces intérieures*

- Traitements acoustiques :
 - o plafond voûté ;
 - o murs latéraux, hors vitraux ;
 - o mur du fond de la salle au-dessus du balcon ;
 - o sous-face du balcon ;
- peinture intérieure ;
- nettoyage du bâtiment.

5.6 *Mise en conformité des installations électriques et de sécurité*

- Modification du tableau électrique existant ;
- installations à courant fort ;
- installations à courant faible ;
- installations de sécurité, éclairage de secours.

5.7 *Changement des vitrages et de la lustrerie*

- Changement de l'ensemble de la lustrerie défectueuse datant de la construction de l'église par des luminaires LED ;
- modification des alimentations des lampes dans le chœur et pose d'un rail.

5.8 *Révision des éléments de menuiserie*

- Changement de la paroi défectueuse à l'entrée de l'église ;
- fourniture et pose de bloc de porte en cadre applique chêne ;
- révision et modifications des bancs de l'assemblée.

5.9 *Polychromie architecturale*

- Mise en couleur douce et réfléchie de certains éléments construits.

6. **Devis général**

En 2009 et 2010, des études ont été menées sur diverses thématiques : concept de rénovation, thermographies, analyse des consommations énergétiques, diagnostic amiante, simulations d'écoulement d'air, mesurages acoustiques et étude de matériaux. L'enveloppe budgétaire pour la réalisation de l'ensemble des travaux avait été estimée sommairement à CHF 870'000.-. En 2014, il a été nécessaire de réévaluer les études conduites afin de mettre en cohérence les différentes conclusions des études énergétiques et thermographiques et leurs coûts liés, de tenir compte de la dégradation de l'objet, des demandes des Monuments historiques et d'intégrer les coûts liés au changement de la nouvelle production de chaleur à gaz.

8. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2016/13 de la Municipalité, du 3 mars 2016 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité une subvention d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'150'000.- pour subventionner la paroisse catholique de Saint-Nicolas de Flüe, afin de lui permettre de procéder à la rénovation et à l'assainissement de l'église ;
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts sous la rubrique 5614.390 du budget de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale, Service de la jeunesse et des loisirs ;
3. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'amortissement sous la rubrique 5614.331 du budget de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale, Service de la jeunesse et des loisirs ;
4. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions qui pourraient être accordées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Simon Affolter